



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



SECTION ENPJJ ROUBAIX

Roubaix le 3 avril 2015,

INACCEPTABLE !

Quand les logiques du privé bafouent le droit du travail

Le 1^{er} avril vers 8h30 du matin, sur le trottoir devant l'ENPJJ, nous trouvons nos deux collègues Eric et Lahcène chargés du ménage attendant depuis 4 heures du matin, de prendre leur service. L'accès à l'École leur a été interdit.

Madame la Directrice Générale nous dit être très contrariée et n'avoir pas voulu le sort qui est fait à ces agents dont elle reconnaît par ailleurs la qualité du travail. Elle les reçoit en entretien presque immédiatement bousculant son emploi du temps.

Le lendemain matin, nos deux collègues se présentent à leur poste de travail à 4 heures du matin en présence d'un huissier, d'un responsable syndical et de Mme la Secrétaire Générale, pour faire constater qu'il n'y a pas abandon de poste.

L'entreprise de services qui a obtenu le marché de nettoyage des locaux de l'ENPJJ à compter du 1^{er} avril 2015 a dépêché 9 de ses agents ce matin là. De fait, sans considération ni autre forme de procès, Eric et Lahcène se trouvent « mis dehors » au propre comme au figuré.

Juridiquement et conformément à l'annexe 7, l'obtention du marché impose à l'entreprise de reprendre tous les employés aux mêmes conditions de travail et financières. Or, cette entreprise propose à ces deux agents une baisse substantielle de 800 euros de salaire et des conditions d'horaires et de travail très aléatoires. Aujourd'hui, ces deux collègues ont reçu une lettre de licenciement de l'entreprise ESP, au motif que les contrats de l'entreprise Oxygène qui les employaient étaient irréguliers. Aujourd'hui, ces deux collègues sont sans rémunération. Une procédure au tribunal des Prud'hommes va être engagée.

La direction de l'ENPJJ affirme sa bonne foi sur le fait qu'elle ne voulait pas cette situation, ce dont nous prenons acte. Si effectivement, nous sommes dans un conflit de droit du travail, il n'empêche que l'ENPJJ doit interroger l'entreprise sur son non respect des clauses d'attribution du marché et notamment celle qui stipule de reprendre 100 % des personnels aux mêmes conditions.

Relayant les personnels de l'ENPJJ qui ont exprimé leur solidarité, nous marquons notre soutien à Eric et Lahcène. Nous sommes indignés et révoltés, face à une situation inacceptable au plan humain.

De notre place d'organisation syndicale des personnels de l'ENPJJ, nous demandons le respect des conditions d'attribution du marché, posant dans le cas contraire, la question de la résiliation de cette attribution.

SNPES PJJ section de l'ENPJJ